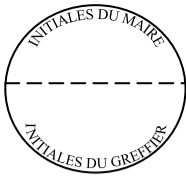


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

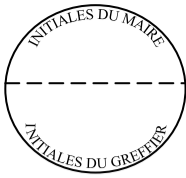
- 4.4 Adoption - Règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels
- 4.5 Adoption – Second projet de règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement aux zones I-412, I-414, I-415, I-418 et la création de la zone I-426
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
 - 7.1 Paiement à Les Compteurs Lecomte Itée pour l'acquisition et la certification de compteurs d'eau
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Dépôt du certificat du registre sur le règlement d'emprunt n° 667 pour l'achat d'équipement pour la cueillette des données de débordement des ouvrages de surverse
 - 8.2 Adoption du tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
9. Informatique
 - 9.1 Autorisation d'un budget supplémentaire dans le fonds de roulement pour le projet WI-FI dans les espaces publics
10. Loisirs
 - 10.1 Modification de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
 - 10.2 Remboursement des frais d'entretien du véhicule du Club des Copains
11. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 11.1 Paiement du décompte n° 2 à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation intérieure et extérieure du centre communautaire
 - 11.2 Paiement du décompte n° 2 à Les Constructions A.M. Martineau inc. pour des travaux de rénovation au chalet du parc de la Tortue
 - 11.3 Attribution de contrat - Travaux de rénovation à l'hôtel de ville
12. Ressources humaines
 - 12.1 Embauche d'un ouvrier au Service technique et travaux publics
 - 12.2 Inscription de la directrice du Service des loisirs à la conférence annuelle du loisir municipal 2017
 - 12.3 Embauche d'une conseillère aux ressources humaines
 - 12.4 Autorisation de signature du contrat de travail de la directrice du Service des loisirs
13. Sécurité publique
 - 13.1 Aide financière - Garde côtière auxiliaire canadienne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

14. Travaux publics
15. Trésorerie
 - 15.1 Approbation de la liste des comptes à payer de juin 2017
 - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 15.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 15.5 Dépôt d'un état des revenus et dépenses comparatifs
 - 15.6 Augmentation du fonds réservé au transport en commun
 - 15.7 Approbation des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Delson
 - 15.8 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016
 - 15.9 Déclaration au rapport financier 2016 relativement au passif rattaché à la réhabilitation des sites contaminés
 - 15.10 Acquisition d'un afficheur de vitesse - Autorisation de financement par le fonds de roulement
 - 15.11 Travaux d'aménagements rue du Collège - Autorisation de financement par le fonds de réserve aux projets majeurs en immobilisations
16. Urbanisme
 - 16.1 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme
 - 16.2 Demande de dérogation mineure - 320, chemin Saint-François-Xavier (lot 3 129 433)
 - 16.3 Demande d'approbation d'une modification à un projet de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment industriel - 320, chemin Saint-François-Xavier (lot 3 129 433)
 - 16.4 Approbation d'un projet d'aménagement d'une aire de repos - 150, rue Brossard (lot 3 131 914)
 - 16.5 Approbation d'un projet d'aménagement d'une aire de jeux - 66, route 132, local 240 (lots 5 294 718 et 5 294 719)
17. Affaires nouvelles
 - 17.1 Approbation de l'entente de regroupement des Offices municipales d'habitation de Delson, La Prairie, Mercier, St-Constant et Ste-Catherine
18. Dépôt de documents
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions
21. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

248-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance de consultation publique et la séance ordinaire du 13 juin 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la consultation publique et de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-17

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE la conseillère municipale, M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, soit nommée mairesse suppléante à compter du 1^{er} août 2017, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M^{me} la conseillère, P. Lorraine St.James Lapalme, soit également désignée comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-17

PARTICIPATION AU BANQUET DU 100E ANNIVERSAIRE DE SAINT-MATHIEU

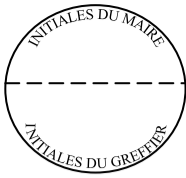
CONSIDÉRANT que dans le cadre de son 100^e anniversaire, la municipalité de Saint-Mathieu a invité le maire de Delson à participer à un Banquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de 2 billets au coût total de 100 \$ pour le Banquet du 100^e anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Mathieu qui aura lieu le 26 août 2017 et autorise la conseillère, Madame Lapalme et le maire à représenter la Ville lors de cet événement.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-100 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE ET DU CONSEILLER DU QUARTIER NORD, SIÈGE N° 1

La greffière mentionne qu'elle a en main les déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées du maire et du conseiller du Quartier Nord, siège n° 1, qui ont été élus lors du scrutin du 19 juin 2016 et les dépose devant le Conseil conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le Conseil prend acte du dépôt.

252-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 668 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 417-88 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET SON USAGE - ENTRÉE DE SERVICE DISTINCTE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du Règlement n° 668 et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 668 modifiant le Règlement n° 417-88 concernant l'administration de l'aqueduc et son usage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 1011-09-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1011-09 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du Règlement n° 1011-09-1 et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 1011-09-1 modifiant le règlement n° 1011-09 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du Règlement n° 901-13 et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

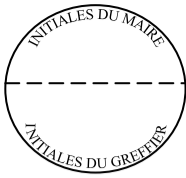
QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 901-13 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 130, 131 et 132 des dispositions relatives aux logements accessoires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-17

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 909 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu, dans le délai requis, une copie du Règlement n° 909 et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-17

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX ZONES I-412, I-414, I-415, I-418, À LA CRÉATION DE LA ZONE I-426 ET À L'AJOUT DE LA SECTION 13.1

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du second projet de *Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Second projet de *Règlement n° 901-7 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à :*

- *modifier les limites et les dispositions applicables aux zones I-412, I-414, I-415 et I-418;*
- *créer la nouvelle zone industrielle I-426 ainsi que les usages et normes s'y rapportant;*
- *ajouter la nouvelle section 13.1 applicable aux zones I-412, I-415, I-418 et I-426.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-17

PAIEMENT À LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE POUR L'ACQUISITION ET LA CERTIFICATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT le contrat attribué à Les Compteurs Lecomte Ltée lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, résolution n° 304-16;

CONSIDÉRANT la réception des factures n^{os} 46558, 46559, 46402 et 46378 au montant total de 11 612,39 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Compteurs Lecomte Ltée d'une somme de 11 612,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture de compteurs d'eau et la certification de leur installation.

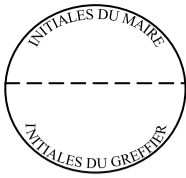
QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-412-06-725, règlement d'emprunt n° 650.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-103 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 667 POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA LECTURE DES DONNÉES DE DÉBORDEMENT DES OUVRAGES DE SURVERSE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 19 juin 2017 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 667 décrétant un emprunt de 101 600 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition d'équipements de lecture de données des ouvrages de surverse*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint

258-17

TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle rémunération payable au personnel qui sera affecté aux différentes fonctions lors d'élection ou de référendum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE la présente résolution remplace la résolution n° 256-13 adoptée par le conseil municipal le 9 juillet 2013.

QUE le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs de la rémunération payable au personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux tel que détaillés en annexe 1 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-101 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-17

AUTORISATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DANS LE FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET WI-FI DANS LES ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, le conseil municipal a adopté la résolution n° 17-17 autorisant de financer par le fonds de roulement l'achat d'équipement et de matériel divers dont le déploiement du Wi-Fi dans les espaces publics (parcs de la Tortue et Arthur-Trudeau);

CONSIDÉRANT que le montant budgété de 23 300 \$ pour le projet Wi-Fi dans les espaces publics est insuffisant compte tenu que les besoins ont évolué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un budget supplémentaire d'un montant maximal de 7 000 \$ via le fonds de roulement pour le projet de Wi-Fi dans les espaces publics.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-102 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-17

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a adopté le 13 décembre 2016 une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes afin d'encadrer les rapports entre la municipalité et les entités considérées comme des partenaires du développement en matière de loisir, de sport et de vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire apporter deux modifications à cette politique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal adopte les modifications suivantes à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes :

1. Le paragraphe 5.5 est remplacé par ce qui suit :

« 5.5 *Durée de la reconnaissance*

La reconnaissance est accordée à compter de la date d'adoption de la résolution par le conseil municipal ou de la date de signature du protocole d'entente. »

2. À l'article 6, dans la Catégorie *Locale*, sous chacune des sous-catégories *Communautaire, Culturel et Sportif*, le 4^e alinéa est modifié comme suit :

« Une proportion d'au moins 51 % des administrateurs doit être des résidents de Delson. Tous les présidents des organismes locaux doivent être résidents de Delson. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-17

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DU VÉHICULE DU CLUB DES COPAINS

CONSIDÉRANT que le camion servant aux opérations du Club des Copains, organisme venant en aide aux familles démunies de Delson, a dû subir quelques réparations en 2016 afin de poursuivre ses opérations d'aide à la population de Delson;

CONSIDÉRANT que le montant total des dites réparations, pour l'année 2016, se sont élevées à 2 188,66 \$;

CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant, la politique de la Ville était de remettre annuellement un chèque de 1 000 \$ à titre d'aide financière au Club des Copains;

CONSIDÉRANT que dorénavant, la Ville va défrayer les coûts inhérents à l'entretien de son camion cube jusqu'à concurrence de 1 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement, la Ville versera, pour l'année 2017, le paiement total des factures qui s'élèvent à 2 188,66 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

Que le conseil municipal autorise le remboursement de 2 188,66 \$ au Club des Copains représentant les coûts de réparations du camion cube.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-108 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

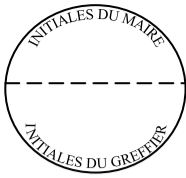
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

262-17

PAIEMENT N° 2 À CONSTRUCTION RICHELIEU POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Construction Richelieu pour des travaux de rénovation extérieure et intérieure au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la firme Nadeau Nadeau Blondin, Architectes, chargée de la surveillance des travaux, a recommandé le paiement du décompte n° 2 suivant l'avancement des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 d'une somme de 67 358,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation extérieure et intérieure effectués au centre communautaire.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-702-01-711, règlement d'emprunt n° 658.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-104 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-17

PAIEMENT DÉCOMPTÉ N° 2 À LES CONSTRUCTIONS A.M. MARTINEAU INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CHALET DU PARC DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a attribué un contrat à Les Constructions A.M. Martineau inc. pour des travaux de rénovation de l'enveloppe et de l'intérieur du chalet du parc de la Tortue;

CONSIDÉRANT que la firme Nadeau Nadeau Blondin, Architectes, chargée de la surveillance des travaux, a présenté le décompte n° 2 suivant l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 d'une somme de 121 926,91 \$, taxes incluses, pour des travaux de rénovation au chalet du parc de la Tortue.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-53-722, règlement d'emprunt n° 653.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-105 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT À HU-NIC CONSTRUCTION INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

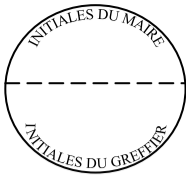
Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses)
Hu-Nic Construction inc.	85 903,57 \$
Construction Belfor inc.	109 142,32 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Hu-Nic Construction inc. pour la somme de 85 903,57 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à *Hu-Nic Construction inc.* d'une somme de 85 903,57 \$, taxes incluses, pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds entretien bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 02-190-99-522.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-112 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-17

EMBAUCHE - OUVRIER POUR LE SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste d'ouvrier pour le Service technique et travaux public est devenu vacant suite à la nomination de M. Marcel Canuel à titre de contremaître.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal embauche M. Denis Breton à titre d'ouvrier au Service technique et travaux publics en date du 26 juin 2017 conformément à la convention collective des employés cols bleus actuellement en vigueur.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-106 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-17

PARTICIPATION DE MME MARTINE MCNEIL À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL 2017

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée par M^{me} Martine McNeil, directrice du Service des loisirs, afin de participer à la Conférence annuelle du loisir municipal 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription d'une somme de 365 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement afin de permettre à M^{me} Martine McNeil, directrice du Service des loisirs, de participer à la Conférence annuelle du loisir municipal 2017 de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra à Drummondville les 4 et 5 octobre 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-107 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

267-17

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE, RESSOURCES HUMAINES

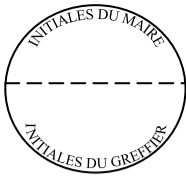
CONSIDÉRANT que la Ville a publié une offre d'emploi pour combler le poste de conseillère aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT que suite au processus de sélection, la candidate retenue pour le poste est M^{me} Dominique Côté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal embauche M^{me} Dominique Côté à titre de conseillère, ressources humaines à compter du 31 juillet 2017 pour un contrat d'une durée indéterminée comprenant six mois de période d'essai, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE M. Christian Ouellette, maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et M. Stéphane De Serre, directeur général, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, sont autorisés à négocier et à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M^{me} Dominique Côté.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-111 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

268-17

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME MARTINE MCNEIL, DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M^{me} Martine McNeil, directrice du Service des loisirs, viendra à échéance le 15 juillet 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M^{me} Martine McNeil à titre de directrice du Service des loisirs à compter du 16 juillet 2017 pour un contrat d'une durée indéterminée, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE M. Christian Ouellette, maire, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement à durée indéterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M^{me} Martine McNeil.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-114 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-17

AIDE FINANCIÈRE - GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) est composée de bénévoles formés pour patrouiller sur le fleuve Saint-Laurent et répondre aux appels de détresse;

CONSIDÉRANT que la GCAC dessert 5 grandes régions dont la région de Québec et que celle-ci est à nouveau opérationnelle pour la saison 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne inc. pour la saison 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-099 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-17

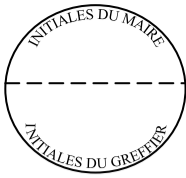
LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2017

Il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de juin 2017 totalisant une somme de 171 951,65 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-098 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

271-17

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 16413 à 16555 inclusivement d'une somme de 482 953,46 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 24 202,45 \$, pour la période du 26 mai au 22 juin 2017, pour un total de 507 155,91 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 22 juin 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-097 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 25 mai au 20 juin 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 mai au 20 juin 2017.

DÉPÔT DE DOCUMENTS: ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 21 JUIN 2016 ET 2017

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 21 juin 2016 et 2017.

272-17

AUGMENTATION DU FONDS RÉSERVÉ AU TRANSPORT EN COMMUN

CONSIDÉRANT la résolution n° 105-16 adoptée le 8 mars 2016 créant un fonds réservé au transport en commun et autorisant un premier versement de 272 503 \$ provenant du surplus accumulé du Conseil intermunicipal de transport Roussillon (CIT Roussillon);

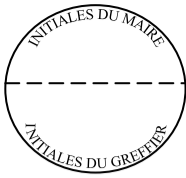
CONSIDÉRANT la résolution n° 270-16 adoptée le 14 juin 2016 autorisant un deuxième versement de 324 868 \$ provenant du surplus accumulé du CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a versé à la Ville 339 792 \$ représentant une troisième tranche de son surplus cumulé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le troisième versement d'une somme de 339 792 \$ dans le fonds réservé au transport en commun. Les sommes accumulées dans ce fonds totalisent maintenant 937 163 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

273-17

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DELSON

CONSIDÉRANT que l'OMH de Delson a soumis à la Ville pour approbation les états financiers pour 2016 montrant des revenus de 111 996 \$ et des dépenses de 177 720 \$ et un déficit d'exploitation de 65 724 \$ (absorbé à 90 % par la S.H.Q. et à 10 % par la municipalité).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil le rapport final et le rapport du vérificateur externe de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

274-17

DÉCLARATION AU RAPPORT FINANCIER 2016 RELATIVEMENT AU PASSIF RATTACHÉ À LA RÉHABILITATION DES SITES CONTAMINÉES

CONSIDÉRANT la nécessité de déclarer tous les passifs pouvant affecter la situation financière de la municipalité dans le rapport financier annuel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE le conseil municipal déclare que la municipalité ne possède aucun passif rattaché à des terrains contaminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

275-17

ACQUISITION D'UN AFFICHEUR DE VITESSE - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT qu'il est projeté de faire l'acquisition d'un afficheur de vitesse sur roues afin de sensibiliser les automobilistes à ralentir dans certaines rues.

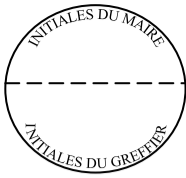
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 20 000 \$ du fonds de roulement pour procéder à l'acquisition d'un afficheur de vitesse sur roues.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-110 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

276-17

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS RUE DU COLLÈGE - AUTORISATION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS RÉSERVÉ AUX PROJETS MAJEURS EN IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT que des bacs à fleurs ainsi que des trottoirs et bordures seront aménagés pour améliorer la sécurité sur la rue du Collège.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 200 000 \$ du fonds réservé aux projets majeurs en immobilisation pour la réalisation des travaux.

QUE tout excédent de financement sera retourné à ce fonds réservé.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié aux Projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 59-131-05-000.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-07-109 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

277-17

NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT les articles 2.2, 2.3 et 2.4 du *Règlement n° 405 constituant un Comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un des membres du Comité a démissionné laissant ainsi un poste vacant au sein du Comité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Perry Doe à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 320, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (LOT 3 129 433)

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Il n'y a eu aucune intervention.

278-17

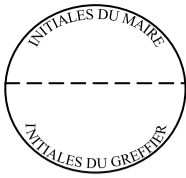
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 320, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, ZONE C-409

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure de Chapiteau Montréal inc. pour la propriété située au 320, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure concerne le pourcentage de maçonnerie et les aires d'isolement qui s'avèreraient non conformes aux normes prévues;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 48-17 adoptée le 20 juin 2017, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de Chapiteau Montréal inc. pour le 320, chemin Saint-François-Xavier afin de permettre la réduction de la proportion de maçonnerie en façade, le retrait d'une aire d'isolement à l'aire de stationnement en cour arrière et la réduction de l'aire d'isolement de l'aire de stationnement en cour avant par rapport à la ligne de propriété dans la mesure où la nouvelle case ajoutée soit retirée afin de conserver un minimum d'aménagement en cour avant.

QUE le conseil municipal refuse la demande visant à retirer l'aire d'isolement à l'aire de stationnement en cour avant et latérale gauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-17

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - 320, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (LOT 3 129 433) / PIIA DE LA ZONE C-409

CONSIDÉRANT que Chapiteau Montréal inc. a déposé une demande d'approbation d'une modification à un projet de rénovation, d'agrandissement et d'aménagement extérieur d'un bâtiment industriel formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone C-409, situé au 320, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet présenté concerne la proportion de maçonnerie en façade et l'aménagement extérieur;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 49-17 adoptée le 20 juin 2017, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement déposé par Chapiteau Montréal inc. situé au 320, chemin Saint-François-Xavier, conditionnellement à l'acceptation par le conseil municipal de la demande de dérogation mineure.

QUE l'aire d'isolement entre l'aire de stationnement en cour avant et la limite de propriété latérale gauche soit conservée au moins jusqu'à la clôture donnant accès à la cour arrière.

QUE la nouvelle case prévue en cour avant soit retirée du projet afin de conserver un minimum d'aménagement en cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

280-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS - 150, RUE BROSSARD / PIIA DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-406

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation de la compagnie Fenplast inc. d'un projet d'aménagement d'une aire de repos formulée dans le cadre du règlement sur les PIIA de la zone I-406 pour la propriété sise 150, rue Brossard;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'aménagement d'une aire de repos (terrasse) devant le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 51-17 adoptée le 20 juin 2017, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une aire de repos au 150, rue Brossard, selon les plans n^{os} 51-17-02 et 51-17-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

281-17

APPROBATION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX - 66, ROUTE 132, LOCAL 240 / PIIA DE LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'aménagement d'une cour extérieure pour la Garderie des mots magiques, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, local 240;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'aménagement d'une aire de jeux extérieure d'une superficie de $\pm 2\,110$ pi², en cour arrière, visant à desservir la place d'affaires La Garderie des mots magiques;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n^o 50-17 adoptée le 20 juin 2017, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une aire de jeux de La Garderie des mots magiques pour le 66, route 132, local 240, en spécifiant toutefois que le revêtement devra être en imitation de pierres sans joints de type NoviStone DS de couleur anthracite et que la porte et les contours de fenêtres devront être de couleur noire ou autre couleur s'agençant avec celle du revêtement extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

282-17

APPROBATION DE L'ENTENTE DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DE DELSON, LA PRAIRIE, MERCIER, ST-CONSTANT ET STE-CATHERINE

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016, le conseil municipal a adopté la résolution n^o 550-16 pour recommander auprès de la Société d'habitation du Québec le regroupement des OMH de Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'afin que les OMH puissent se regrouper, le contenu de l'entente de regroupement doit être soumis aux municipalités pour approbation.

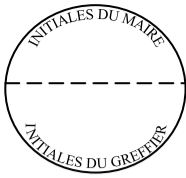
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Josyane Desjardins et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les termes de l'entente de regroupement entre les OMH de Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance. Deux personnes sont présentes dans le public.

283-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Renald Corriveau et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^oChantal Bergeron, greffière